



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Espaces parents

Question écrite n° 5339

Texte de la question

M. Philippe Berta attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les espaces parents au sein des établissements d'enseignement. L'article L. 521-4 du code de l'éducation, modifié par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, prévoit dans tous les établissements d'enseignement, un espace à l'usage des parents et de leurs délégués. L'objectif de cette disposition, précisée dans la circulaire interministérielle n° 2013-142 du 15 octobre 2013, est de promouvoir la co-éducation, c'est-à-dire une participation accrue des parents dans l'action éducative et un renforcement de la coopération entre parents et enseignants. Or les acteurs dressent le constat de la rareté de mise en place de ces espaces dans les établissements. En conséquence, il souhaite connaître le bilan dressé par son ministère de l'application de cette disposition dans les territoires.

Texte de la réponse

Pour construire l'école de la confiance en faveur de la réussite de tous les élèves, un dialogue renforcé avec tous les parents doit s'inscrire dans les pratiques quotidiennes de tous les personnels de l'éducation nationale. Les espaces parents ont été créés pour renforcer cette dynamique de collaboration et favoriser les relations entre les professionnels et les familles et entre les parents eux-mêmes. Dans l'enquête de la Caisse nationale des allocations familiales publiée en septembre 2017, les parents, interrogés sur le lieu qu'ils privilégient pour partager leurs expériences et échanger sur les questions d'éducation, placent l'établissement scolaire en 1ère position. En moyenne une vingtaine d'espaces existent par académie. Leur implantation est inégale sur le territoire : c'est principalement en REP et REP+ que l'on trouve des espaces parents qui répondent à un véritable besoin diagnostiqué et tendent à accorder une attention particulière aux parents les plus éloignés de l'institution. Il est à souligner que la quasi-totalité des collèges récemment rénovés ou nouvellement construits sont dotés d'un « espace parents ». Par ailleurs, que ce soit dans un espace dédié ou lors de moments ponctuels dédiés à la coéducation, toutes les expériences mises en place font état d'une réelle ambition : celle d'établir les conditions d'un véritable dialogue éducatif visant une implication plus grande des parents dans le suivi de la scolarité de leur enfant ainsi que dans le fonctionnement de l'établissement. La totalité des établissements qui ont mis en place ces espaces-parents, soulignent unanimement l'amélioration des relations avec les familles. De plus, l'enquête de juin 2018 sur le déploiement des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté permet de relever les problématiques abordées prioritairement au sein des espaces parents : le décrochage scolaire et l'orientation, l'aide aux devoirs, l'absentéisme, le harcèlement scolaire, le sommeil, l'alimentation, le numérique et les usages de l'Internet. Les premiers résultats de cette enquête permettent également d'établir qu'1/5 des établissements scolaires voient les parents se mobiliser dans le cadre de l'espace parents sur les thématiques portées par le CESC. Enfin, l'animation des espaces parents permet principalement d'instaurer un véritable partenariat avec, principalement, des associations de parents d'élèves, l'union nationale des associations familiales (UNAF), ATD Quart Monde, les Universités populaires de parents... Afin d'accompagner le développement des espaces parents, des ressources ont été élaborées par le ministère de l'éducation nationale et mise en ligne sur Eduscol : - un guide méthodologique à destination des personnels

d'encadrement qui a pour ambition de proposer des éléments clés pour asseoir une véritable relation avec les parents, de définir les principes d'une construction d'un rapport positif à l'école et les parents ; la partie diagnostique du guide a pour objectif de permettre à chaque directeur d'école et chaque chef d'établissement d'identifier les ressources sur lesquelles appuyer leur politique éducative ; - une plaquette à destination des parents qui vise à conforter les alliances éducatives nécessaires à la réussite de chaque élève ; personnalisable, cette plaquette permet pour chaque parent d'identifier, dès la rentrée, les acteurs qui facilitent le développement de leur participation à la vie de l'école, du collège ou du lycée de son enfant. Des séminaires, inscrits au plan national de formation, à destination des personnels d'encadrement et des référents académiques parents ont permis de professionnaliser les acteurs dans la prise en compte de la relation entre l'École et les parents. Un parcours de formation sur la plateforme M@gistère a été mis en ligne en décembre 2016 pour poursuivre leur formation. La nouvelle version de la Mallette des parents, mise en ligne à la rentrée 2018, permet d'informer et de collaborer davantage avec les parents pour la réussite scolaire et éducative de leurs enfants.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Berta](#)

Circonscription : Gard (6^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5339

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 février 2018](#), page 1079

Réponse publiée au JO le : [27 novembre 2018](#), page 10684